



ATELIERS RH

Télétravail

Les professionnels RH des SSTI se sont retrouvés en petits groupes de travail pour aborder les enjeux RH autour du télétravail.

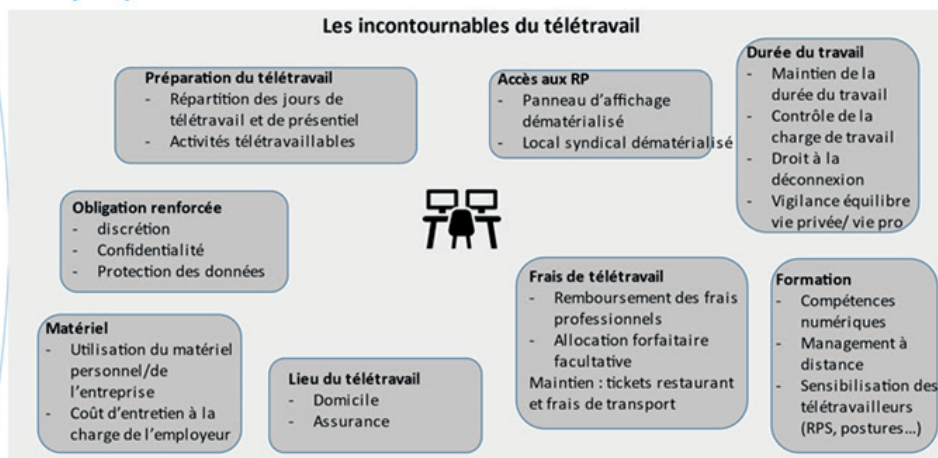
Pour les SSTI, dont l'activité nécessite de recourir beaucoup au présentiel, le télétravail reste un mode d'organisation du travail qui peut, malgré tout, présenter certains bénéfices. Toute la difficulté est de bien dissocier le télétravail exceptionnel qui a été mis en place dans le cadre du contexte sanitaire du télétravail régulier.

Ces temps d'échanges ont été l'occasion de revenir sur les outils de travail numériques (plateformes téléphoniques, matériels...), mais aussi de soulever les questionnements autour des activités télétravaillables, du suivi d'activité ou encore de la formation des collaborateurs et des managers aux pratiques à distance.

A noter que le support de présentation principal de l'Atelier est à retrouver sur Presanse.fr (Ressources ► Organisation, SI & RH ► Supports Ateliers RH). Il est accompagné du guide de Présanse dédié à la QVT et de la fiche RH sur le télétravail, mais aussi et surtout, de ressources associées partagées par les SSTI eux-mêmes (un point missions par métiers de l'AST 19, une charte de télétravail de l'AST 35 ou du SISTNI, un accord télétravail avec annexes du CIAMT). Ces différents documents sont accessibles pour les détenteurs d'un compte adhérent type « direction » ou « RH ».

D'autres ateliers se dérouleront tout au long du mois de mars sur d'autres thématiques. ■

Ce que prévoit l'ANI du 27 nov. 2020



Atelier RH- Mars2021

S'il peut constituer un outil de fidélisation des ressources humaines comme dans tout autre secteur d'activité, le recours au télétravail pour les SSTI ne doit pas faire obstacle au travail de collaboration des équipes pluridisciplinaires et à la mise en œuvre des projets de service.



MOUVEMENT

(52) **Monsieur Pierre MANTIN** a repris la présidence de **Monsieur Eric OBARA** au sein de l'ASTHM.